

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022
COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

La réunion a débuté le 19 décembre 2022 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MAUGRAS Jacky.

Membres présents :

Monsieur AUBRY ROMAIN
Madame CAUSERET EDITH
Monsieur DETOURBET BERNARD
Madame GAGNOT-BAZIN DANIELE
Madame GOUVERNEUR SYLVIE
Monsieur GUENIOT FRANCOIS
Madame HUMBLOT EVELYNE
Madame MARCOUX VERONIQUE
Monsieur MAUGRAS JACKY
Madame MINOT CHANTAL
Madame MONIER MICHELE
Monsieur ROUSSEL EMMANUEL
Monsieur SIMEANT ALAIN
Madame WARNET CHRISTIANE
Monsieur ZENDER SEBASTIEN

Membres absents représentés :

Monsieur GARBINO GERARD Pouvoir donné à Mme MARCOUX VERONIQUE
Monsieur MIOT ERIC Pouvoir donné à Mme MINOT CHANTAL

Membres absents excusés :

Madame BONNOTTE NADINE
Monsieur ROYER MARC

Secrétaire de séance : Monsieur GUENIOT FRANCOIS

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2022_077 - Présentation Projet AGE et VIE
2022_078 - Renouvellement Contrats Assurances
2022_079 - Approbation Zonage Assainissement Eaux Usées Balesmes s/Marne
2022_080 - Avenant Contrat Délégation Service Public Eau Potable Véolia
2022_081 - Avenant Convention Rejet Effluents Station Epuration Langres
2022_082 - Mission Avant-Projet Sommaire Toiture Eglise Balesmes s/Marne
2022_083 - Adoption Règlement Intérieur du Cimetière
2022_084 - Tarifs Concessions Cimetière
2022_085 - Cession Parcelle Communale
2022_086 - Création Servitude de Passage
2022_087 - Budget Accueil de Loisirs sans Hébergement Année 2023
2022_088 - Tarifs Location Pôle Social URBATUS
2022_089 - Création Poste Adjoint Technique
2022_090 - Participation Protection Sociale des Agents
2022_091 - Adoption Règlement Intérieur du Temps de Travail
2022_092 - Mise en Place Temps Partiel
- Participation Financière Travaux Rénovation Habitat
2022_093 - Ouverture de crédits budgétaires Décision Modificative
- Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas usé de son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti - Section AD 16 – et AD 17 –situé 36 Rue de la Fontaine à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti - Section AD 282 – situé Champ Noir sur les Jardins à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti – Section AE 190 –AE 192 et AE 199- situé 2 Rue de l'Avenir à Sts-Geosmes

2022_077 - Présentation Projet AGE et VIE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par la Société AGES et VIE dont le siège est à BESANCON, pour un projet de création de logements locatifs pour personnes âgées sur la commune au futur lotissement « Les Frênes ».

Le projet consiste en la construction de 2 maisons de 8 logements pouvant accueillir 16 personnes âgées plus ou moins dépendantes qui pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Cécile DUVIVIER de la Société AGES et VIE, et considérant l'intérêt et le besoin de ce type de logements, et après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, un accord de principe sur le projet d'implantation au Lotissement « Les Frênes » et sur la cession d'environ 3 000 m² au prix de 23 euros HT/m², et autorise la Société AGES et VIE poursuivre leurs études sur ce dossier.

17 voix pour

2022_078 - Renouvellement Contrats Assurances

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation lancée pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune, décide à l'unanimité de retenir les offres suivantes :

- **Lot 1 = DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES :**
- **Lot 3 = FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES :**
- **Lot 4 = PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES :**

Attribués à : Compagnie GROUPAMA GRAND EST à 67000 STRASBOURG

- **Lot 2 = RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES :**

**Attribué à : Compagnie PNAS PARIS NORD ASSURANCES SERVICES/Compagnies AREAS
DOMMAGES à PARIS/ CFPD ASSURANCES à LYON**

M. le Maire est autorisé à signer les contrats correspondants pour une durée de 5 ans, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023

17 voix pour

2022_079 - Approbation Zonage Assainissement Eaux Usées Balesmes s/Marne

M. Alain SIMEANT, adjoint rappelle que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune déléguée de Balesmes sur Marne qui a pour objet de délimiter Les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif, a été soumis à enquête publique du 26 septembre au 26 octobre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux usées, qui est tenu à disposition du public en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention dans deux journaux locaux habilités à diffuser des annonces légales.

17 voix pour

2022_080 - Avenant Contrat Délégation Service Public Eau Potable Véolia

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications à apporter au contrat de délégation de Service Public pour la gestion de l'eau potable confié à VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, et concernant le montant du fonds de travaux fixé sur la durée du contrat, pour un montant total de 30 000 euros HT, d'une part, et les modalités de facturation, d'autre part.

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 au contrat de concession avec VEOLIA EAU ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

17 voix pour

2022_081 - Avenant Convention Rejet Effluents Station Epuration Langres

M. Alain SIMEANT, adjoint, rappelle que par convention tripartite en date du 19 janvier 2011 entre la Ville de Langres, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone et la commune de SAINTS-GEOSMES, la commune a été autorisée à déverser ses eaux usées dans le réseau d'assainissement de la ville de Langres pour être traitées à la station d'épuration.

La Ville de Langres ayant contracté avec la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone un nouveau contrat d'affermage pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées, avec effet du 1^{er} janvier 2023, avec de nouvelles conditions tarifaires, il convient d'ajuster les conditions de collecte et de traitement de eaux usées de la commune de SAINTS-GEOSMES, ainsi que la redevance du fermier et la participation financière de la commune.

Le nouveau tarif proportionnel est fixé à 0,5642 euro HT par m3 déversé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention du 19 janvier 2011 et autorise M. le Maire à le signer ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

17 voix pour

2022_082 - Mission Avant-Projet Sommaire Toiture Eglise Balesmes s/Marne

M. François GUENIOT, adjoint, expose que d'importantes traces d'humidité ont été constatées à l'intérieur de l'Eglise de BALESMES SUR MARNE qui risquent d'endommager les décors peints et les enduits.

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, après s'être rendus sur place, ont constaté les désordres et préconisent la restauration de la toiture de la nef de l'Eglise.

Afin de prévoir et de pouvoir budgéter ces travaux en 2023, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier au Cabinet Pierre BORTOLUSSI EST, Architecte en Chef des Monuments Historiques, à Dijon, a réalisation d'un Avant-Projet Sommaire y compris Dossier de demande d'Autorisation de Travaux pour un montant de 5 750 euros HT, et de solliciter une subvention auprès de la DRAC GRAND EST pour cette étude.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

17 voix pour

2022_083 - Adoption Règlement Intérieur du Cimetière

Considérant que la procédure de reprise des concessions au cimetière de Saints-Geosmes est achevée, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur commun pour les cimetières de Saints-Geosmes et Balesmes sur Marne, proposé par la Commission Cimetière, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur commun pour les cimetières de Saints-Geosmes et Balesmes sur Marne ci-annexé qui prendra effet au 1er janvier 2023

17 voix pour

2022_084 - Tarifs Concessions Cimetière

Sur proposition de la commission cimetière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les nouveaux tarifs des concessions au cimetière et au colombarium de la commune nouvelle applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

Concession au cimetière communal : pour 30 ans : 2 m² = 200 €
: 4 m² = 400 €

- Utilisation du caveau municipal = gratuit
- Concession au colobarium pour 30 ans : 1 case = 500 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir = gratuit

17 voix pour

2022_085 - Cession Parcelle Communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de céder une parcelle de terrain communal qui faisait partie intégrante d'un terrain privé depuis plusieurs années et qui est nouvellement cadastrée Section AC n° 392 d'une superficie de 37 m², située lieudit Champ au prix forfaitaire de 800 euros.

Les frais notariés et charges liés à la cession seront à supporter par les acquéreurs

17 voix pour

2022_086 - Création Servitude de Passage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de concéder à titre de servitude réelle, perpétuelle et gratuite, au profit de la parcelle cadastrée Section AC n° 40, le droit de passage sur les parcelles cadastrées Section AC n° 254 - 257 - 255 et 382, qui n'avait pas été régularisé lors de la construction du groupe scolaire.

Le notaire est chargée d'établir la convention de servitude qui sera soumise à enregistrement et publication au Bureau des Hypothèses de Chaumont.

Les frais et charges seront à la charge de la commune,

M. le Maire est autorisé à signer la convention de servitudes ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

17 voix pour

2022_087 - Budget Accueil de Loisirs sans Hébergement Année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget prévisionnel de l'accueil de loisirs sans hébergement proposé » par l'Association « La montagne » pour l'année 2023 et la participation financière de la commune d'un montant de 20 304.00 euros pour les 8 semaines de vacances scolaires.

17 voix pour

2022_088 - Tarifs Location Pôle Social URBATUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de locations du pôle social URBATUS applicables au 1^{er} janvier 2023. Les locations précédemment enregistrées bénéficieront des anciens tarifs.

17 voix pour

2022_089 - Création Poste Adjoint Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (25h50/35h) à compter du 1^{er} février 2023.

17 voix pour

2022_090 - Participation Protection Sociale des Agents

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2023 au financement de la protection sociale des agents de la collectivité comme suit :

- A hauteur de 15 euros par mois pour le risque santé
- A hauteur de 10 euros par mois pour le risque prévoyance

et de retenir la LABELLISATION pour le risque SANTE et pour le risque PREVOYANCE, qui permet à chaque agent de choisir son organisme à condition qu'il soit labellisé et de se couvrir en fonctions de ses besoins

17 voix pour

2022_091 - Adoption Règlement Intérieur du Temps de Travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de fixer la durée annuelle du temps de travail des agents à 1 607 heures et décide d'adopter le règlement Intérieur du temps de travail définissant les modalités de sa mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

17 voix pour

2022_092 - Mise en Place Temps Partiel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instituer le temps partiel de droit et sur autorisation pour les agents de la collectivité et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services; dans le respect des dispositions législatives, réglementaires.

17 voix pour

- Participation Financière Travaux Rénovation Habitat

Le conseil Municipal décide de reporter son projet de participation financière aux travaux de rénovation sur la commune.

2022_093 - Ouverture de crédits budgétaires Décision Modificative

Afin de pouvoir régler le solde des travaux de voiries définitives du lotissement du Poirier au Ciel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'ouverture de crédits budgétaires par virement de crédits, sur le budget du Poirier au Ciel, comme suit :

Section fonctionnement : compte 605 = + 7 500 euros - RECETTES : compte 7015 = - 7 500 euros

17 voix pour

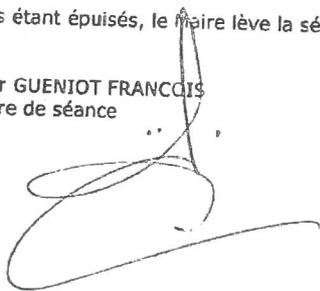
- Questions diverses

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 14 janvier 2023.

Le repas des aînés se déroulera respectivement à BALESMES le 28 Janvier 2023 à BALESMES et à SAINTS-GEOSMES le 04 février 2023. Les personnes qui ne pourront pas se rendre au repas bénéficieront d'un bon cadeau pour l'achat de produits locaux. Les invitations seront envoyées prochainement.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Monsieur GUENIOT FRANCOIS
Secrétaire de séance



Monsieur MAUGRAS Jacky,
Maire

